



CR Organisation des Compétitions Jeunes Masculins

PROCES-VERBAL N°46

Réunion du :	17.03.2026
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD – Gabriel GÔ – Christian GUIBERT – Benoît LEFEVRE – Patrick VAUCEL
Assiste :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Loïc COTTEREAU, Xavier LACRAZ, D.T.R., Grégoire SORIN, C.T.R.

Préambule :

M. Gabriel GÔ, membre de ROUILLON EG (524226)
M. Benoît LEFEVRE, membre de LA BACONNIERE AS (518642)
M. Patrick PIOU, membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
M. Patrick VAUCEL, membre de COULAINES JS (502544)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Informations de la F.F.F.

2.1 Phase Finale Championnats Nationaux U 17 et U 19

Extrait du Procès-Verbal de la Commission Fédérale des Compétitions Nationales Jeunes Masculines du 05 mars 2026

- ¼ de finale : Dimanche 17 Mai 2026 à 15 heures sur le terrain du club premier nommé
- ½ Finales : Dimanche 31 Mai 2026 à 15 heures sur le terrain du club premier nommé
- Finale C.N. U 19 : Samedi 13 Juin 2026 à 15 heures – Stade Paul Débrésie à St Quentin
- Finale C.N. U 17 : Dimanche 14 Juin 2026 à 15 heures – Stade Paul Débrésie à St Quentin

3. Championnats régionaux

3.1 Demande modification – U 16 R2

Mail de COULAINES JS (502544) dy 16.02.2026 sollicitant la Commission pour retarder d'une heure le coup d'envoi de la rencontre n° 55386813 : COULAINES JS / SABLÉ FC du 28 mars 2026 et comptant pour le Championnat U 16 R2 – Groupe B, en raison de la Finale Départementale Festifoot programmée sur ses installations.

La Commission :

- donne son accord et fixe la rencontre à **16 HEURES** – Stade Georges Bollengier-Stragier 3 – synthétique – à COULAINES.

3.2 Informations aux Commissions Sportives des Districts sur les accessions en Ligue

La Commission précise que les décisions d'accession en Ligue prises par les commissions de District doivent être notifiées aux participants avec mention des voies de recours (appel District, puis le cas échéant appel Ligue).

4. Matchs reportés

4.1 Point

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	U 19 R2 – B	55385915	MURS ERIGNÉ ASI / GJ ARDELAY ST PAUL	28.02.2026	25.04.2026 *
2	U 18 R2 – B	55386275	LES HERBIERS VF / MERAL-COSSÉ US	31.01.2026	18.04.2026
3	U 17 R1	55386380	ARNAGE-PONTLIEUE US / NANTES LA MELLINET	07.02.2026	18.04.2026
4	U 17 R2 – C	55386567	GJF MCS JOUÉ / COULAINES JS	31.01.2026	04.04.2026
5	U 17 R2 – C	55386572	MULSANNE-TÉLOCHÉ AS / GJF MCS JOUÉ L'ABBÉ	07.02.2026	01.04.2026 *
6	U 17 R2 – C	55386581	COULAINES JS / SEGRE ESHA	07.03.2026	18.04.2026 *
7	U 15 R1	55386928	LE MANS FC / ST NAZAIRE AF	07.02.2026	18.03.2026 *
8	U 15 R2 – A	55387060	GJ LUCON USMTCL ASMC / CHALLANS FC	31.01.2026	18.04.2026 *
9	U 15 R2 – A	55387078	CHALLANS FC / AIZENAY LA France	21.03.2026	22.03.2026 *
10	U 15 R2 – B	55387185	CHATEAUBRIANT VOLT. / GJ BOCAGE MANCEAU	07.03.2026	18.04.2026
11	U 14 R2 – A	55387418	LE POIRÉ SUR VIE VF / CHALONNES CHAUDEFOND	07.03.2026	18.04.2026
12	U 14 R2 – B	55387546	NANTES LA MELLINET / LE LOROUX LANDREAU OSC	21.03.2026	04.04.2026

*Accord écrit des deux clubs

5. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

5.1 Commission Régionale d'Arbitrage – Section Lois du Jeu du 2 mars 2026 – PV N° 6

Match n° 55402825 : CARQUEFOU USJA / NANTES JSC BELLEVUE – U 15 R2 du 28.02.2026

La Commission prend connaissance de la décision de la CR Arbitrage – Section Lois du Jeu et décide de transmettre le dossier à la Commission Régionale de Discipline.

5.2 Commission Régionale Règlements et Contentieux – PV N° 80 du 12 mars 2026

5.2.1. Evocations

Match n°55386217 : NANTES ETOILE DU CENS / CHATEAUBRIANT VOLT. – U 18 R2 du 28.02.2026

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 12 mars 2026 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de CHATEAUBRIANT VOLT. sur le score de 3 – 0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer vainqueur l'équipe de NANTES ETOILE DU CENS.

Match n° 55386679 : ANGERS SCA / GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER – U 16 R1 du 28.02.2026

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 12 mars 2026 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de ANGERS SCA sur le score de 3 – 0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer vainqueur l'équipe de GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER.

Match n° 55386724 : MAYBELEGER FC / FONTENAY VENDEE – U 16 R2 du 28.02.202

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 12 mars 2026 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de FONTENAY VENDEE sur le score de 3 – 0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer vainqueur l'équipe de MAYBELEGER FC.

Match n° 55385751 : ANGERS NDC / FONTENAY VENDEE – U 19 R1 du 28.02.2026

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 12 mars 2026 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de FONTENAY VENDEE sur le score de 3 – 0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer vainqueur l'équipe de ANGERS NDC.

Match n° 55386213 : NORT SUR ERDRE AC / CHALLANS FC – U 18 R2 du 28.02.2026

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 12 mars 2026 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de CHALLANS FC sur le score de 3 – 0 pour avoir fait participer un joueur en état de suspension, et déclarer vainqueur l'équipe de NORT SUR ERDRE AC.

6. Coupes Pays de la Loire-Orange U 14 – U 15 et U 16

6.1 Coupe Pays de la Loire-Orange U 14

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres comptant pour les 8èmes de Finale qui se sont déroulées le 14 mars, et sous réserve des vérifications en cours, procède au tirage du tableau final.

¼ de Finale – Samedi 4 AVRIL 2026

- | | | |
|------------------------|---|---------------------|
| 1. CHOLET SO | / | CARQUEFOU USJA |
| 2. LE MANS FC | / | LA ROCHE VENDÉE F. |
| 3. VERTOU USSA | / | NANTES JSC BELLEVUE |
| 4. LE POIRÉ SUR VIE VF | / | ANGERS VAILLANTE |

½ Finales – Samedi 25 AVRIL 2026

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 1. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 2. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 30 MAI 2026 aux Herbiers (85)

6.2 Coupe Pays de la Loire-Orange U 15

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres comptant pour les 8èmes de Finale qui se sont déroulées le 14 mars, et sous réserve des vérifications en cours, procède au tirage du tableau final.

¼ de Finale – Samedi 4 AVRIL 2026

- | | | |
|------------------------|---|------------------------|
| 1. LE MANS FC | / | CHOLET SO |
| 2. COULAINES JS | / | CHALLANS FC |
| 3. LES HERBIERS VF | / | CHATEAUBRIANT VOLT. |
| 4. LE POIRÉ SUR VIE VF | / | LA ROCHE ESO VENDÉE F. |

½ Finales – Samedi 25 AVRIL 2026

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 1. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 2. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 30 MAI 2026 aux Herbiers (85)

6.3 Coupe Pays de la Loire-Orange U 16

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres comptant pour les 8èmes de Finale qui se sont déroulées le 14 mars, et sous réserve des vérifications en cours, procède au tirage du tableau final.

¼ de Finale – Samedi 4 AVRIL 2026

- | | | |
|-----------------------|---|--------------------|
| 1. CHOLET SO | / | ST NAZAIRE AF |
| 2. LA ROCHE VENDÉE F. | / | CARQUEFOU USJA |
| 3. NORT SUR ERDRE AC | / | CHANGÉ US |
| 4. FONTENAY VF | / | ST ETIENNE MONTLUC |

½ Finales – Samedi 25 AVRIL 2026

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 1. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 2. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 30 MAI 2026 aux Herbiers (85)

7. Coupes Pays de la Loire-Initiatives U 17 et U 19

7.1 Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 17

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres comptant pour les 8èmes de Finale qui se sont déroulées le 14 mars, et sous réserve des vérifications en cours, procède au tirage du tableau final.

Le tirage du tableau final a été effectué dans les locaux d'Initiatives au Mans, en présence des représentants des clubs.

¼ de Finale – Samedi 4 AVRIL 2026

- | | | |
|-------------------------|---|---------------------|
| 1. GJ TORFOU SEVREMOINE | / | ARNAGE-PONTLIEUE US |
| 2. VALANJOU AS | / | LES HERBIERS VF |

- | | | |
|----------------------|---|---------------------|
| 3. AIZENAY La France | / | LE POIRÉ SUR VIE VF |
| 4. TIERCÉ CHEFFES AS | / | SAUMUR OFC |

½ Finales – Samedi 25 AVRIL 2026

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 1. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 2. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 30 MAI 2026 aux Herbiers (85)

7.2 Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 19

La Commission prend connaissance des résultats des rencontres comptant pour les 8èmes de Finale qui se sont déroulées le 14 mars, et sous réserve des vérifications en cours, procède au tirage du tableau final.

Le tirage du tableau final a été effectué dans les locaux d'Initiatives au Mans, en présence des représentants des clubs.

¼ de Finale – Samedi 4 AVRIL 2026

- | | | |
|-----------------------------|---|---------------------|
| 1. BEAUPRÉAU LA CHAPELLE FC | / | LE MANS FC |
| 2. ANGERS SCA | / | CHATEAUBRIANT VOLT. |
| 3. ST NAZAIRE AF | / | FONTENAY VF |
| 4. ST PHILBERT GRANDLIEU US | / | MONTREUIL JUIGNÉ FF |

½ Finales – Samedi 25 AVRIL 2026

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| 3. Vainqueur match 1 | / | Vainqueur match 2 |
| 4. Vainqueur match 3 | / | Vainqueur match 4 |

FINALE : SAMEDI 30 MAI 2026 aux Herbiers (85)

7.3 Remboursement des frais de déplacement – du 1^{er} tour éliminatoire aux 8èmes de Finale

La Commission demande aux services administratifs de la LFPL de vérifier les déplacements effectifs et de rembourser les frais de déplacement des clubs suivants (3^{ème} déplacement consécutif et plus) :

CLUBS	Frais remboursés
VERTOU USSA (509217)	21,45 €
TOTAL	21,45 €

8. Préparation de la saison 2026/2027

La Commission :

- vérifie et valide les documents de candidatures pour la saison prochaine ;
- prépare l'ébauche du calendrier général des compétitions jeunes (en attente des dates de la FFF)

- | | |
|-------------------|--|
| 10 AVRIL 2026 : | Envoi des informations réglementaires pour les candidatures à l'ensemble des clubs |
| 29 AVRIL 2026 : | Envoi des dossiers de candidatures |
| 7 MAI 2026 : | Rappel vers les clubs inscrits en championnat régional sur la saison en cours, et non-inscrits pour la saison suivante |
| 16 MAI 2026 : | Date limite de dépôt de candidature |
| 26 MAI 2026 : | Vérification de la validité des candidatures |
| 2 JUIN 2026 : | Examen des candidatures pour les championnats régionaux jeunes 2025/2026 |
| 25 JUIN 2026 : | Date limite de notification de l'acceptation ou du refus de candidature |
| 25 JUILLET 2026 : | Constitution des groupes et validation par le CODIR |

9. Prochaines réunions

- MARDI 26 MAI 2026 à 10 h – St Sébastien sur Loire + visio
 - Vérification de la validité des candidatures
- MARDI 2 JUIN 2026 à 10 h – St Sébastien sur Loire – CSR -
 - Etude des candidatures

Le Président,
P. PIOU

La Secrétaire administrative,
N. PERROTEL